

sont liés plus particulièrement à :

- une méthodologie harmonisée, en cohérence avec les travaux européens et évolutive selon la situation épidémiologique, les nouvelles connaissances et les questions posées,
- une organisation ayant permis des actions pluridisciplinaires sous l'impulsion du Comité de pilotage, complémentaires à la production de données de consommations comme la diffusion d'information, d'outils de communication, d'évaluation, s'appuyant sur le réseau Cclin-Arlin (citons par exemple le soutien et le relais de la campagne pour un juste usage des antibiotiques – cf. Bulletin Cclin-Arlin n°3 « Préserver l'efficacité des antibiotiques, limiter l'émergence des BMR »).

Sur ces bases, l'expérience acquise par le réseau ATB-Raisin permettra les évolutions nécessaires afin notamment de :

- recourir à des outils de recueil plus conviviaux (travaux en cours avec l'outil ConsoRes, dont la chef de projet est membre du Comité de pilotage ATB-Raisin) et promouvoir l'évolution du système d'information hospitalier ;
- s'adapter à l'évolution de l'organisation sanitaire avec le développement de la chirurgie ambulatoire et des prises en charge en hospitalisation de jour ou à domicile, ce qui suppose la définition d'indicateurs d'activité adaptés ;
- explorer davantage les spécificités régionales en lien avec les déterminants de la consommation d'antibiotiques : résultats de l'indicateur ICATB2, écologie bactérienne, profils des patients, activités cliniques et ressources en place (systèmes permettant l'accès aux recommandations et conseils, ressources pharmaceutiques pour l'analyse et la validation en lien avec le microbiologiste et le référent, référents et équipes antibiotiques locales, organisation régionale pour le conseil, formation des professionnels) ;
- développer des indicateurs de la qualité des pratiques, contribuer au recueil des indicateurs du Propias et à l'élaboration d'outils d'évaluation des pratiques.

Les informations et outils générés alimenteront les travaux des structures en charge de la lutte contre l'antibiorésistance en région : futurs Capias, Omédit, ARS, autres structures d'appui, sous le pilotage de l'ARS. Avec

d'autres sources de données (comme la pharmacovigilance par exemple), les surveillances Raisin permettront de suivre l'impact des politiques développées, tant au plan régional que national, sur l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance pour assurer une meilleure sécurité des patients. Enfin, du fait des interrelations entre médecine humaine, animale et les secteurs agro-alimentaire et environnementaux, ainsi que vient encore de l'illustrer une publication récente [14], l'approche globale de l'utilisation des antibiotiques et de la diffusion des micro-organismes s'avère plus que jamais indispensable.

Remerciements à tous les professionnels des établissements de santé participant au réseau ATB-RAISIN.

Références

- 1 Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Instruction n°212 du 19 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la lutte contre l'antibiorésistance sous la responsabilité des Agences régionales de santé. (réf 400046)
<http://www.cclin-arlin.fr/nosobase/Reglementation/2015/instruction/19062015.pdf>
- 2 Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Instruction n° 202 du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015. (réf 399611)
<http://www.cclin-arlin.fr/nosobase/Reglementation/2015/instruction/propias2015.pdf>
- 3 Comité ATB-Raisin. Surveillance de la consommation des antibiotiques ATB-Raisin en 2015, Protocole national 2016. Décembre 2015.
http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/119925/422782/version/1/file/atb_raisin_protocole_2016.pdf
- 4 Haute Autorité de santé (HAS). Stratégie d'antibiothérapie et prévention des résistances bactériennes en établissement de santé. 2008 (actualisation du document de l'ANDEM de 1996). 109 pages. (réf 335768)
- 5 Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (Spilf). Comment améliorer la qualité de l'antibiothérapie dans les établissements de soins. Qualité = préserver l'intérêt collectif sans nuire à l'intérêt in-

